



PROGRAMME DE TRAVAUX SUR DES CLAIMS GROUPÉS

À remettre au registraire minier du district. Un croquis représentant l'ensemble des claims concernés doit accompagner la demande.

District minier : Dawson Mayo Watson Lake Whitehorse

Cachet de la date

Situation : Nouveau Programme de travaux modifié

Nom du demandeur

Mandataire de :

L'approbation d'un groupement **n'autorise pas** à poursuivre des activités sur les claims inscrits dans la demande, à les renouveler ou à les renouveler à la même date. Pour de plus amples renseignements sur les approbations et les permis requis **avant** d'entreprendre des travaux sur vos claims, contactez le bureau du registraire minier.

Les demandes de groupement de claims qui ne sont pas adjacents ou dont le nombre excède dix doivent démontrer l'existence d'un système d'exploitation minière qui a un rapport direct avec tous les autres claims visés et nécessite une vaste région pour que l'exploitation au moyen du système proposé réussisse. **Il incombe aux demandeurs de mettre à jour leur programme de travaux à mesure que des changements sont apportés.**

1. Les claims mentionnés dans la présente demande font-ils partie intégrante d'un permis d'eau valide ou d'un plan d'exploitation pour l'utilisation des terres à des fins d'activités minières de type 3? Oui* Non

* Si oui, ne répondez pas aux questions 4 à 6.

Si oui : Numéro d'approbation pour l'utilisation des terres minières : _____ Expiration : AAAA/MM/JJ
Numéro du permis d'eau : _____ Expiration : AAAA/MM/JJ

2. Certains claims chevauchent-ils des terres visées par un règlement? Oui Non

Si oui : Nommez toutes les Premières nations : _____
Indiquez tous les codes de parcelle : _____
Comptez-vous effectuer des travaux sur des claims chevauchant des terres visées par un règlement?
 Oui Non S.O.
Si oui, décrivez les travaux qui seront effectués (ex. nombre total de tranchées et leurs dimensions, nombre total de trous de forage) et indiquez les échéanciers ainsi que tous les lieux projetés sur le croquis accompagnant la demande, **si ces travaux ne sont pas déjà précisés sur une licence ou un permis :**

3. Si les claims ne sont pas contigus, quelle est la distance approximative entre les blocs? _____ km S.O.

Remarque : Indiquez tous les endroits prévus ou envisagés à des fins d'exploration sur le croquis accompagnant la demande. Joindre d'autres feuilles ou renseignements au besoin.

4. Un croquis des travaux et des activités d'exploration en cours, projetés ou proposés est joint à cette demande Oui

5. Des travaux pourraient-ils être effectués n'importe où sur les claims selon les résultats de l'exploration? Oui Non

6. Indiquez le type de travaux susceptibles d'être menés sur les claims (cocher toutes les cases qui s'appliquent).

- Dépouillement et extraction par des moyens mécaniques
 Trous de prospection ou creusement de tranchées par des moyens mécaniques
 Forage Levés géophysiques
 Pelletage à la main Creusement manuel de puits Percement manuel de galeries
 Entretien de chemins, aménagement de sentiers (des permis valides sont exigés pour aménager des chemins sur les claims ou hors des claims)

7. Veuillez fournir des renseignements additionnels pouvant être pertinents pour votre groupement de placers proposé (joindre d'autres feuilles au besoin). _____

À lire attentivement

En apposant sa signature ci-dessous, le demandeur reconnaît que la présente demande ne constitue pas une autorisation de commencer les travaux du programme sur le terrain, et que si le groupement est accordé en vertu de la *Loi sur l'extraction de l'or*, il accepte d'être lié par les dispositions et les conditions précisées dans la présente. En particulier, le demandeur reconnaît qu'il devra se conformer :

- aux dispositions de la *Loi sur l'extraction de l'or*, du *Règlement sur l'utilisation des terres pour l'exploitation des placers* et de toute autre disposition législative applicable, y compris, sans toutefois s'y limiter, la *Loi sur les eaux*, la *Loi sur les pêches*, la réglementation territoriale sur la sécurité dans les mines, la *Loi sur l'Office des droits de surface du Yukon*, la *Loi sur les terres territoriales* et tous les règlements et décrets qui s'y rattachent;
- à l'Accord-cadre définitif et à toutes les ententes définitives des Premières nations du Yukon applicables.

Signature du demandeur ou du mandataire : _____ Date : _____

RÉSERVÉ À L'AD-MINISTRATION	Signature du registraire minier	Nombre total de claims dans le groupement	<input type="checkbox"/> Approuvé <input type="checkbox"/> Refusé en vertu du par. 52(2) de la <i>Loi sur l'extraction de l'or</i>
------------------------------------	---------------------------------	---	---

Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée : Je reconnais que les renseignements fournis dans la présente sont recueillis en vertu des articles 7 et 9 et du paragraphe 52(2) de la *Loi sur l'extraction de l'or* et du paragraphe 29(c) de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée* aux fins d'examen des demandes de groupement de claims d'exploitation de placer. Cette demande peut être rendue publique. Pour de plus amples renseignements, veuillez contacter le bureau du registraire minier, ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, au 867-667-3190 ou (sans frais) au 1-800-661-0408, poste 3190.